

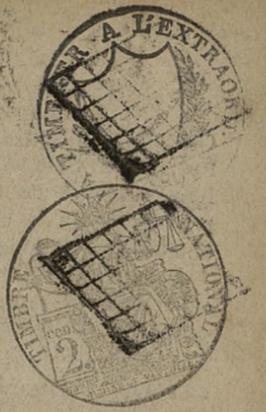
PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
REMIREMONT, six mois. . . 7 >
FRANCE, un an. 15 >

ANNONCES

La ligne : } Judiciaires. . . 40 c.
 } Ordinaires. . . 20 c.
 } Réclames. . . 25 c.

Le Peuple Vosgien



JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Vendredi, 10 Janv. 1851.

Paraissant les MARDI et VENDREDI.

On s'abonne. — à Epinal, chez le citoyen LAMON, fabricant de couverts; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE; — à Saint-Dié, chez le citoyen BOUQUIN, brasseur; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHATTAULT, limonadier; — à Saulxures, chez le citoyen LAROCHE; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGÉ, caféier; — à Vitte, chez le citoyen NAD. RICHARD, de Valleroy; — à Gérardmer, chez le citoyen POUILLEY, ex-notaire; — à Bulgnéville, chez le citoyen HUSSON, négociant; — à Lanarthe, chez le citoyen FONDREVILLE, propriétaire; — à Bruyères, chez le citoyen H. CLAUDEL; — à Dompierre, chez le citoyen GUILLOR, brasseur; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOR, notaire; — à Raon-l'Étape, chez le citoyen HUSSON, négociant; — à Remiremont, au bureau du journal.

Le bucheron de la Behoulle.

Du sein d'un pauvre hameau, caché au milieu des bois, non loin des bords de la Meurthe naissante et de la grande route de Saint-Dié à Colmar, une parole bien remarquable s'est fait entendre depuis quelque temps : ne recherchant ni la renommée ni l'éclat, n'ayant pour se produire que les colonnes de notre modeste feuille et rencontrant dès son début, comme un obstacle à son succès, nos propres doutes et ceux de nos lecteurs sur son identité, elle est déjà devenue retentissante et populaire dans les Vosges et les journaux de Paris, ainsi que ceux des départements sont quelquefois heureux d'emprunter au *Peuple vosgien* les OPINIONS DU BUCHERON DE LA BEHOULLE.

C'est que notre ami Jacques n'est pas un écrivain ordinaire.

Doué d'une âme républicaine, d'une imagination brillante et d'une originalité d'expression dont rien n'approche et qu'un auteur, quelque habile qu'il soit, ne trouve pas sous sa plume par cela seulement qu'il a mis des sabots et une blouse à son style, le bucheron de la Behoulle ne joue pas au paysan; il ne travestit pas ses pensées pour les faire pénétrer dans les chaumières et ne sacrifie pas, en un mot, leur forme plus ou moins lettrée à l'ignorance de ses lecteurs. Il écrit avec son cœur naïf, son bon sens démocratique et sa verve pittoresque, comme écrivait jadis Rabelais et Montaigne, comme l'ont fait de nos jours Paul-Louis Courier et Claude Tillier.

Quand le premier article du citoyen Jacques nous est arrivé, nous l'avons lu avec autant d'étonnement que de plaisir, mais la dernière loi sur la presse nous imposait une prudence qui ne nous permettait pas d'insérer cet article sans avoir acquis la certitude que le nom de son auteur n'était pas un pseudonyme. L'identité du bucheron de la Behoulle nous a bientôt été certifiée authentiquement par une légalisation du maire de sa commune, et en dehors de cette preuve irrécusable, nous avons été mis à même de reconnaître combien nos doutes étaient peu fondés.

Mais bien d'autres que nous avaient douté et à l'heure qu'il est beaucoup doutent encore. Chaque jour on nous adresse cette question : Est-ce que votre Jean-Baptiste Jacques est réellement un bucheron? De plusieurs points du département on nous a écrit pour nous demander la même chose. Comme l'avocat-général Suin, qui ne voulait pas que l'ouvrier-serrurier Gilland fût l'auteur de ses admirables feuilletons, le public Vosgien ne veut pas que le bucheron Jacques soit l'auteur de ses opinions.

C'est pour mettre fin à cette incrédulité de nos lecteurs que nous avons cru devoir aujourd'hui vous parler de notre bucheron; mais d'ailleurs qui peut supposer, qu'en présence de la loi sur la signature, nous osons nous exposer, nous, rédacteur en chef-gérant responsable du journal, ainsi que l'auteur quel qu'il pût être des articles signés J.-B. Jacques, à faire chacun six mois de prison et à payer mille francs d'amende, pour le plaisir d'avoir créé au *Peuple vosgien* un collaborateur imaginaire sous le nom du bucheron de la Behoulle. Non, non, le terrain de la presse est assez glissant, ma foi, par ce temps de frimats réactionnaires, pour que nous n'y répandions pas nous mêmes du verglas.

Ainsi ne mettez plus en doute l'existence de Jean-Baptiste Jacques, et soyez convaincus également qu'il n'emprunte la plume de qui que ce soit pour vous faire connaître ses opinions. A cet égard, au surplus, nous ne craignons pas de déclarer qu'il n'y a personne d'assez riche en talent dans les Vosges, ni ailleurs, pour prêter son style au bucheron, et lui-même, sans vouloir jouer sur les mots, n'est pas assez riche d'argent pour payer un secrétaire.

Notre ami Jacques est ce qu'on appelle dans le grand monde honnête et modéré, un pauvre diable, qui fait vivre sa famille en travaillant laborieusement, et qui tout en bucheronnant du matin au soir, a su trouver le moyen de lire fructueusement assez de bons livres pour s'être fait une éducation politique qui vaut un peu mieux, selon nous, que celle de nos grands hommes d'Etat. La prison ne saurait être son fait, ni l'amende non plus, car l'amende pour lui, qui ne pourrait pas la payer, ce serait encore la prison, et pendant qu'il y pourrait, que deviendraient sa femme et ses enfants?

A saint-Dié, où le bucheron de la Behoulle se rend tous les mardis, ses articles font une impression extraordinaire sur l'esprit de la population; les paysans des environs surtout, que le marché y amène ce jour-là, viennent en foule dans la brasserie du citoyen Dubois, où ils espèrent rencontrer le bucheron journaliste. Quand il s'y trouve, c'est à qui lui serrera la main, à qui le félicitera en l'encourageant à continuer l'œuvre utile qu'il a entreprise. Sa popularité date à peine d'un mois; elle deviendra immense et elle aura été, nous osons le dire, justement acquise.

Pendant que les démocrates de l'arrondissement de Saint-Dié donnent au bucheron de la Behoulle de nombreux témoignages de sympathie et d'estime, les royalistes du canton de Fraize lui font subir toutes sortes d'avanies. Il n'est aucun moyen perfide qu'ils n'aient employé pour le détourner de son entreprise : on a cherché à l'effrayer de toutes les manières, on l'a

injuré publiquement; mais cet homme, d'un caractère aussi beau que son style, a puisé de nouvelles forces dans les lâches attaques dont il était l'objet, et nous savons que son énergie et son courage, quoi qu'on fasse, ne faibliront pas.

Aussitôt après son premier article sur *l'impôt des boissons*, il s'est trouvé en butte aux invectives des réactionnaires du bourg de Fraize; voici ce que lui-même nous écrivait un jour à ce sujet :

« Je vous dirai que je suis allé vendredi à Fraize chercher des vivres pour ma famille; je suis entré dans un café où je n'étais pas plus tôt assis que tous les honnêtes et modérés m'ont entouré, comme étant l'auteur de l'article sur *l'impôt des boissons*. J'ai été insulté, hué, sifflé même. On m'a dit que ce n'était pas l'affaire d'un bucheron d'écrire dans un journal; que les hommes des forêts avaient plutôt l'air de bêtes sauvages que de journalistes; qu'enfin je n'étais pas l'auteur de cet article. Je leur ai donné le démenti le plus formel, car toutes les lettres que je vous adresse, vous le savez bien maintenant, viennent de ma main. L'un de ces honnêtes messieurs m'a même engagé à rentrer dans les montagnes avec les ours; il est vrai que je n'avais pas l'air bien brillant, j'étais couvert d'un habit de toile, et ils ne m'ont connu qu'à l'extérieur, une autre fois je parlerai d'eux dans votre journal afin qu'ils me connaissent à l'intérieur. »

La persévérance du bucheron de la Behoulle a déjoué les projets de ses adversaires et leur a donné à penser. Ces pharisiens de Fraize qui croyaient avoir si bon marché du pauvre Jacques, ont bien été forcés de reconnaître qu'un noble cœur battait sous ce misérable habit de toile, et maintenant on ne méprise plus celui qu'on osait comparer il y a un mois à une bête sauvage, on le craint.

Ce qui a surtout contribué à jeter le doute dans l'esprit de nos lecteurs à l'égard de l'individualité de notre ami Jacques, c'est la singulière variété qu'on a pu remarquer dans sa manière d'écrire; ce sont les étincelles d'érudition qui brillent en et là dans ses productions; c'est l'étrange flexibilité de son talent.

Quand Jacques nous a fait connaître son opinion sur *l'impôt des boissons*, nous nous sommes tout de suite rappelé les immortelles satyres en prose du vigneron de la Savonnière, et nous nous disions : Voilà un homme qui s'est nourri l'esprit de Paul-Louis Courier, et qui nous donnera de bons articles dans ce genre si difficile à imiter; mais son opinion sur *le parti rouge* parut ensuite, qui n'avait plus déjà le ton narquois de Paul Louis. L'opinion du bucheron de la Behoulle sur *l'ignorance* vint après, article d'une logique désespérante pour les

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

UNE UTOPIE.

Si vous disiez à un campagnard qui n'a jamais quitté son village : Dans chaque maison de Paris logent au moins dix familles.

— Dix familles sous un même toit, dirait cet honnête paysan : Quoi! hommes, femmes, filles et garçons, enfants, vieillards, tout cela est ensemble! mais c'est donc comme à Babylone et à Sodome? Quelle horreur!

— Si vous ajoutiez : Il y a même une grande maison appelée *Palais-National*, où logent plus de cinq cents familles, et, dans cette maison, il y a des bains, des théâtres, des salons de lecture, des cafés, des boutiques et des magasins de toute espèce, où l'on trouve abondamment tout ce dont on peut avoir besoin; au centre de cette maison, il y a un magnifique jardin ouvert à tous, parsemé de belles fleurs, planté de beaux arbres; et tout autour de ce jardin, il y a d'immenses galeries pour les promeneurs, où l'on est à l'abri de la pluie, où l'on pourrait être facilement à l'abri du froid en hiver et de la chaleur en été; il y a encore, dans cette mai-

son, des restaurants où le couvert est mis à toute heure, où la carte est des plus variées, où moyennant une faible rétribution, on peut choisir à sa fantaisie quatre ou cinq plats sur mille, tous les jours; et dans ces restaurants on peut dîner seul, on peut se grouper avec quelques amis autour d'une table, on peut même s'enfermer dans des salons particuliers et manger en famille; si l'on aime mieux, on fait prendre dans ces établissements le menu de son repas, et l'on ne quitte point le coin de son foyer, etc., etc....

— Assurément, le campagnard trouverait tout cela non seulement incroyable, mais impossible; il ne comprendrait pas qu'on puisse mener une pareille existence sans renoncer à toute pudeur, à tout respect humain, à toute dignité, à toute moralité; il dirait que dans un pareil centre de corruption, il ne saurait y avoir ni vertus privées, ni vertus de famille, que tout est bouleversé, que les habitants de ce palais doivent vivre pêle-mêle, pratiquer la communauté des hommes, des femmes et des enfants, se livrer à une débauche effrénée! A ses yeux, ce ne seraient pas des humains vivant en société, mais des bêtes réunies en troupeau. Pour rien au monde, le campagnard ne voudrait être condamné à passer sa vie dans une semblable galère... — Cepen-

dant s'il venait faire un voyage à Paris, le campagnard serait bientôt désabusé; il comprendrait qu'on puisse vivre au *Palais-national*, et peut-être désirerait-il y prendre un appartement et y finir ses jours.

Le *Palais national*, c'est un phalanstère mesquin, misérable, c'est une cité communiste pauvre et mal distribuée, manquant d'air et de soleil, infestée de miasmes, et bornée de tous côtés par des moellons. Mais supposez à l'extérieur une vaste campagne et un bel horizon, des champs, des prés, des bois, des coteaux; supposez au lieu de ces restaurants à prix fixe, un seul restaurant admirablement approvisionné et dirigé par quelque Vatel, par le prince des cuisiniers; au lieu des milliers de boutique où l'on rançonne les chalands, au lieu des milliers de marchands faisant profession d'acheter bon marché et de vendre cher, supposez un vaste bazar où tout est coté au prix de revient; supposez enfin tous les habitants associés pour la production et la consommation, le travail rendu plus ou moins attrayant, et chaque sociétaire jaloux de faire son devoir; supposez que, pour avoir droit d'aller au théâtre, d'entrer dans les salons de lecture, de prendre ses repas dans le restaurant, de s'approvisionner au bazar, il n'est pas besoin d'avoir toujours la bourse à la main, mais qu'il suf-

ennemis du progrès, émit dans un style énergique à la fois comme Isaïe et naïf comme le livre de Job, admirable prophétie de l'avenir, qui fait comprendre aux paysans ce qu'ils ont été sous la monarchie et ce qu'ils doivent être un jour sous la République.

Nous parlions tout-à-l'heure de Job et d'Isaïe, c'est surtout l'opinion du bûcheron de la Behoulle sur l'aliénation des forêts, qui nous a révélés les inspirations bibliques de Jacques, retrempees comme celle de Lamennais dans la lave brûlante de la politique et poétisées par son propre génie. Nous recommandons à nos lecteurs de relire avec attention cet article du bûcheron, qui est jusqu'à présent, à notre avis le plus remarquable de ceux que nous avons publiés.

La finesse de ses aperçus, la justesse et la simplicité de ses comparaisons donnent un charme indéfinissable à tout ce qu'il écrit. Son opinion sur l'usurpation dénote en lui une connaissance profonde de notre situation politique en même temps qu'une confiance inébranlable dans les destinées de la République, confiance qu'il fait passer insensiblement dans l'esprit de ses lecteurs.

Enfin l'opinion du bûcheron de la Behoulle sur la souveraineté du travail, que nous avons publiée dans notre dernier numéro, est un nouveau témoignage de la variété des connaissances du citoyen Jacques, et prouve qu'il n'a entrepris sa besogne de publiciste qu'après avoir étudié consciencieusement les questions sociales en dehors des mesquineries de la politique formaliste, en dehors bien plus des questions personnelles et de tout le hideux cortège de méchancetés, de calomnies et d'intrigues qu'elles entraînent après elles.

Les idées du bûcheron sur la souveraineté du travail sont les nôtres personnellement depuis bien longtemps; comme lui nous partageons la société en deux classes seulement : les travailleurs et les fainéants, et comme lui nous pensons que le suffrage universel, restreint ou non restreint, que la République elle-même, ne seront que de vains mots, tant que les fainéants seront exclusivement chargés de faire les affaires des travailleurs.

SELME DAVENAY.

Satire contre la noblesse.

Un homme issu d'un noble sang, mais tout à fait pervers, vantait à quelqu'un d'une famille obscure, mais homme éminent du reste, ses illustres ancêtres. Celui-ci, avec un fin sourire, lui dit ce mot digne de mémoire : « Si j'ai à rougir de ma famille, la tienne a à rougir de toi. »

Gardez cette réponse dans votre souvenir, afin de ne rien préférer au mérite. Si quelqu'un vous raille sur votre laideur ou sur l'infection de votre haleine, driez-vous : « Mon père était beau et sentait fort bon ! » Si l'on raille votre lâcheté, diriez-vous : « Mes ayeux ont obtenu bien des palmes olympiques. »

Ainsi, si l'on vous convainc de sottise et de perversité, ne venez donc pas me vanter vos ancêtres... des cadavres.

Un homme, possesseur d'une lyre d'or, en joua très-mal; un homme du peuple fit entendre des sons harmonieux. Dis-moi, mon ami, quel est le meilleur joueur de lyre? — Celui qui dans son jeu savant ne blesse point l'harmonie.

Tu es né d'une race d'or, à ce qu'on dit, mais tu es pervers, et voilà pourquoi tu t'enorgueillis! Ta race illustre se compose donc de vieux cadavres et de contes de vieilles? — Tu plaisantes; c'est toi seul que je considère; je vois si tu es bon ou méchant.

Notre origine à tous est commune; nous sommes pétris de la même boue, revêtus d'une peau semblable; et nous nous enflons, nous sommes bouffis d'orgueil, parce que nous avons de la richesse, de la gloire et d'illustres ayeux! Eh! que m'importe tes ayeux et ta race? Je n'aime ni les fables ni les tombeaux, mon ami je ne considère que toi.

Tous nous sommes de la même poussière, enfants du même créateur; c'est la tyrannie et non la nature qui a

fit d'avoir rempli sa tâche... et alors vous commencerez à avoir une idée de la vie que rêvent les socialistes. Mais peut-être que vous ressemblez au villageois qui n'a pas vu Paris, et comme lui vous dites : c'est absurde, c'est impossible! Que de choses déclarées absurdes et impossibles par nos pères, qui ont été réalisées! Nous rions de l'ignorance et de la simplicité de nos aïeux; nos descendants riront de nous bien davantage encore! Ceux qui, dans mille ans d'ici, liront notre code de procédure, notre Bulletin des lois, qui compteront les millions d'arrêts, de jugements, de délits et de crimes, causés par la division de la propriété, par les débats d'intérêts, se demanderont avec étonnement comment une pareille société a pu subsister, et douteront de notre bon sens; mais ils s'étonneront bien davantage encore d'apprendre que l'association de cette chose si simple, si naturelle, si facile à réaliser a été considérée comme une chimère, comme une folie, par les grands esprits du XIX^e siècle, de ce siècle où l'on a tant parlé de progrès et de perfectibilité indéfinie!

VIDAL,
Représentant du peuple (De la justice distributive).

séparé les mortels en deux classes. Pour moi, tout méchant est un esclave; l'homme de bien seul est libre.

Est-ce un sujet de honte pour les mulets d'avoir eu pour père un âne? Non. Quelle gloire obtiennent les ânes pour avoir produit des mulets? — Les aigles repoussent leurs petits dégénérés. Pourquoi donc, sans parler de toi, me vantés-tu tes pères. Il vaut mieux être d'une basse origine et très-bon, que d'une illustre famille et très-méchant.

La rose aussi naît sur une tige épineuse, et c'est une rose cependant; et toi, si d'une bonne terre tu nais chardon, tu mérites d'être jeté au feu. Comment, si tu es très-mauvais, t'enorgueillis-tu de tes ayeux, ô âne qui tournes la meule et qui as la morgue d'un coursier?

SAINT-GRÉGOIRE DE NAZIANZE,
Patriarche archevêque de Constantinople.

Le bon vieux temps.

Voici le bien-être dont nos campagnes jouissaient sous le grand siècle, tant vanté, de Louis XIV.

M^{me} de Maintenon, qu'on ne suspectera pas d'avoir rembruni à dessein les couleurs de son récit, écrivait sous la date du mois de mai 1716, lors de la plus belle saison de l'année :

« Dans le Bourbonnais, province d'une étendue de 400 lieues carrées, et située au centre de la France, on comptait dix-sept cents domaines ou métairies abandonnés. Les receveurs des tailles ayant saisi et vendu, pour payer le fisc, les bestiaux qui faisaient la ressource du pays, les habitants des campagnes n'avaient pu, faute de ces animaux, ni labourer, ni fumer, ni ensemer les terres. »

Sous le voluptueux Louis XV, la misère des campagnes fut telle que, dans certaines contrées, les habitants en étaient réduits à manger l'herbe dont ils faisaient la litière de leurs bestiaux.

Le marquis Voyer d'Argenson, qui fut ministre des affaires étrangères, après avoir été intendant du Hainaut et du Cambrésis, écrivait en 1759 :

« La misère est parvenue à un degré inouï. Au moment où j'écris, au mois de février, en pleine paix, avec les apparences d'une récolte, sinon abondante, du moins passable, les hommes meurent autour de nous comme des mouches, et sont réduits par la pauvreté à brouter l'herbe. Les provinces du Maine, Angoumois, Touraine, haut Poitou, Périgord, Orléanais, Berry, sont les plus maltraitées; cela gagne les environs de Versailles. Aucune voix ne s'élève plus entre le trône et le peuple. Le royaume est traité comme un pays ennemi frappé de contributions de guerre. On ne songe qu'à faire acquitter l'impôt de l'année courante, sans penser si l'habitant pourra payer encore l'année suivante. Le duc d'Orléans porta dernièrement au conseil un morceau de pain de fougère. A l'ouverture de la séance, il le posa sur la table du roi en disant : « Sire, voilà de quoi vos sujets se nourrissent. »

Grâce à nos immortelles révolutions, le peuple, sans doute, n'est plus sous cet affreux régime, mais, hélas! qu'il y a loin encore de son alimentation actuelle à une nourriture conforme aux lois de l'hygiène.

L. PÉAN.

Crise ministérielle.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PEUPLE VOSGIEN.

Paris, le 8 janvier 1851.

La crise continue à ne pas avancer. Le *Journal des Débats* en a fait connaître, l'autre jour, les motifs. C'est la faute des institutions républicaines, et comme ces institutions, après tout, paraissent très-disposées à vivre, il n'y a pas de raison pour que la crise ne soit pas indéfinie. Dans cette situation extrême, le docteur Véron jette un regard mélancolique sur M. Thiers. M. Thiers a si bien sauvé la monarchie, qu'il pourrait peut-être sauver la République. « M. Thiers, si vous vouliez bien! » lui crie le docteur Véron. M. Thiers serait-il, en définitive, la dernière ressource de M. le docteur Véron?

L'assemblée elle-même, est complètement sans nouvelles. On remarque que M. Dupin ne préside pas, et l'on s'étonne qu'il ait livré le fauteuil au général Bedeau, pour diriger la discussion qui se poursuit sur les hypothèses légales. M. Dupin a-t-il été mandé à l'Élysée?

Le gouvernement est représenté, comme hier, au banc des ministres, par M. Rouher, qui défend le système de M. Demante, opposé à celui de la commission. C'est le chant du cygne, dit-on.

Rien de nouveau sur la destitution du général Changarnier, ou du moins rien d'absolument définitif. C'est un fait accompli, disent les uns. C'est impossible, disent les autres. Un bruit que des représentants acceptent comme sérieux, et qui reproduit une version du *Pays*, attribue au gouvernement l'intention d'élever le général Changarnier à la dignité de maréchal de France, le jour où l'on détruirait son commandement. Cette décision aurait été prise dans un conseil des ministres tenu hier soir; mais si cette nouvelle est vraie, elle ne nous semble pas vraisemblable, et s'il faut vous dire toute ma pensée, M. Changarnier ne sera pas destitué.

Le conseil des ministres doit se trouver réuni ce soir à la table de M. l'archevêque de Paris. Les invitations avaient été adressées à M. le ministre de l'intérieur, de la justice, etc., en telle sorte que si le nouveau ministère avait été constitué, le dîner de M. l'archevêque eût

pu servir de dîner d'inauguration. Ce ne sera plus qu'un dîner d'enterrement.

L'affaire Manguin, appelée aujourd'hui en cour d'appel, a été remise à huitaine. 4 heures 1/4.

ED. ROBINET.

3 heures. — Grand événement! M. Odilon-Barrot vient de faire son entrée à l'assemblée. Comme cette entrée coïncide avec le dépouillement du scrutin sur l'amendement de M. Gaslonde, des groupes nombreux se forment aussitôt; M. Barrot est pressé, cerné, écrasé. Voici ce qu'a dit M. Odilon-Barrot :

Les hommes les plus considérables de la majorité se sont réunis aujourd'hui chez le président, et lui ont tenu ce langage : Prenez-y garde! La destitution du général Changarnier serait un acte d'une immense gravité, en présence des dispositions de l'assemblée. Charles X est tombé, parce qu'il avait contre lui la majorité de la chambre des députés. La majorité actuelle ne demande pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec vous, de vous seconder, de vous appuyer, mais elle demande en retour une preuve de déférence et de bons égards, et veut conserver M. Changarnier. C'est la condition de transaction qu'elle vous offre.

Après avoir écouté tous ces avis, le président a déclaré qu'il persévérerait très-résolument dans sa décision de destituer le général Changarnier; qu'il ne verrait d'ailleurs pas une offense dans une résolution de l'assemblée qui confierait le commandement des forces destinées à la protéger, à un général de son choix, ce général fût-il le général Cavaignac. « Je ne fais d'exception, aurait-il ajouté que pour M. Changarnier. »

Telles sont les paroles que l'on prête à M. Barrot, et nous croyons pouvoir affirmer qu'elles ont été dites en effet.

Telle est donc la situation dans ce moment, c'est un motif pour qu'elle soit différente demain. ED. ROBINET.

Nouvel outrage à la révolution de février.

Le *Moniteur* du 7 publie, dans sa partie officielle, divers décrets individuels du 2 janvier 1851 portant nominations dans la Légion-d'Honneur : on remarque parmi ces nominations celles du sieur Peloin (Antoine), sergent-major au 14^e régiment d'infanterie de ligne, pour avoir reçu trois blessures, le 24 février 1848, à l'attaque du poste du Château-d'Eau; du sieur Susini, sergent au 14^e régiment de ligne, pour avoir reçu deux blessures, le 24 février 1848, à l'attaque du poste du Château-d'Eau; du sieur Ribeumont, voltigeur au 14^e de ligne, pour avoir reçu deux blessures, le 24 février 1848, à l'attaque du poste du Château-d'Eau; du sieur Renaudie, voltigeur id., pour avoir reçu six blessures, le 24 février 1848, à l'attaque du poste du Château-d'Eau; du sieur Havard, fusilier au 14^e régiment de ligne, pour avoir reçu un coup de feu, le 24 février 1848, à l'attaque du poste du Château-d'Eau; du sieur Pelletier id., pour le même motif; du sieur Luzy id., pour avoir reçu une blessure, le 24 février 1848, à l'attaque du poste du Château-d'Eau.

Ces distinctions honorifiques conférées à des soldats pour avoir combattu la révolution de février, cette révolution qui a rappelé M. Bonaparte de l'exil, et qui l'a élevé à la présidence de la République, c'est là certainement un des actes les plus significatifs et les plus audacieux qui aient encore signalé le gouvernement que nous subissons. Nous ne voulons pas rechercher quelle intention se cache, dans ce moment surtout, sous cet outrage jeté, de gaité de cœur, à la révolution de février et à la République. Mais le bon sens et la loyauté des honnêtes gens de tous les partis apprécieront, nous en sommes sûrs, comme nous l'apprécions nous mêmes, le sens de ces décrets que nous avons eu besoin de relire trois fois avant d'en croire nos yeux.

Ceux qui ont pu croire, ces derniers jours, à quelques velléités républicaines de M. Bonaparte, doivent être édifiés maintenant sur la portée de ces absurdes rumeurs. M. Bonaparte, au moins joue franc jeu. Il tient à ce qu'il soit bien constaté qu'entre lui et les hommes qui, de près ou de loin, touchent à la révolution de février, l'abîme est infranchissable. Nous nous en doutions : mais nous en avons aujourd'hui une preuve irrécusable.

ED. ROBINET.

Les nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur que nous venons de signaler inspirent au *Siècle* les réflexions suivantes :

« Le piège est bien tendu à l'opinion libérale toute entière, qui est au moins complice de la catastrophe de février 1848.

« Les rédacteurs de l'exposé n'ont pas même eu le courage de leur audace, ils cherchent à donner le change par une triste équivoque. Ils parlent de l'attaque du Château-d'Eau, à propos de la troupe, comme s'il s'agissait de soldats passés dans les rangs du peuple et concourant à la révolution de 1848.

« Si, par impossible, les nominations qui précèdent

avaient pour but de jeter un défi et l'insulte à la révolution, tous les hommes de cœur répondraient avec nous, même dans l'armée : on n'insulte pas une révolution dont on profite.

» Pour avoir le droit de l'insulter ou de la maudire, il faut rester fièrement dans la position où cette révolution vous a trouvés, si humble et si humiliée qu'elle fut.

» Si la révolution est un *crime* ou une *catastrophe*, ne lui demandez rien. »

L. PERRÉ.

On lit dans le *Pays* :

« Il paraît que la retraite de M. Changarnier est définitivement arrêtée. Quelles récompenses lui seront accordées? Recevra-t-il le grand cordon de la Légion d'Honneur? Sera-t-il promu au maréchalat?

» Qui sera nommé au commandement de la 1^{re} division militaire?

» Ce sont là, d'après ce qu'on assure, les seules questions qui restent à régler.

» L'opinion publique trouvera dans cette mesure une raison de plus d'avoir confiance, et les fonds n'en monteront que mieux à la Bourse. »

Nous n'aimons pas les discussions avec les gens d'église, c'est pourquoi nous nous empressons d'insérer la réclamation suivante.

Quand nous avons reproduit la fausse nouvelle qui concernait le frère Astier, quatre ou cinq journaux l'avaient déjà publiée.

SELME DAVENAY.

Bleurville (Vosges), le 6 janvier 1851.

Monsieur le Gérant,

Dans votre numéro du 20 août dernier, vous avez reproduit un article qui tend à me diffamer, et à l'occasion duquel je viens d'obtenir une réparation en police correct onnelle. Le tribunal de Saintes en première instance, et ce tribunal de Niort en appel, viennent de condamner le gérant du journal producteur de cette imputation, à 8 jours de prison, 50 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts, aux frais du procès et d'insertion du jugement dans dix journaux, dont quatre sont à mon choix dans les départements de la Vendée, des Vosges, des Ardennes et de la Charente-Inférieure.

A ce sujet, Monsieur, je vous requiers aux termes de la loi d'insérer le démenti formel que je viens donner aux *assertions calomnieuses et mensongères* que cette accusation contient. Si avant d'accepter cette diffamation, vous vous fussiez informé qui je suis, vous auriez vu, Monsieur, que ma réputation est hors d'atteinte et exempte de tout reproche, et que toujours j'ai joui de la confiance de mes supérieurs et de l'estime de tout ce qu'il y a de gens honorables dans la Vendée, où j'ai dirigé pendant vingt ans l'établissement de Fontenay.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

F. CLAIR, dit frère ASTIER.

Directeur de l'école communale-supérieure de la ville de Mézières, né à Bleurville, arrondissement de Mirecourt, canton de Monthureux-sur-Saône.

Séances de l'Assemblée législative.

Séance du 4 janvier.

Les affaires ont souffert de la préoccupation de l'Assemblée. Un projet de loi important a cependant été adopté : c'est celui qui ouvre un crédit destiné à couvrir les frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux. L'évaluation actuelle, qui sert de base à la répartition de l'impôt foncier, a été faite en 1848; dans quelques parties de la France, elle remonte même jusqu'à 1790. Or, à cette époque, il n'y avait pas de cadastre, et en 1818 même, il était fort peu avancé.

Aujourd'hui le cadastre touche à sa fin, et les revenus territoriaux ont subi, par l'effet du temps, des variations considérables. La nouvelle évaluation proposée était donc indispensable.

La discussion du projet de réforme hypothécaire a été ajournée. Pourquoi? parce que, disait-on tout bas, il n'y avait plus de ministres. L'Assemblée paraissait même disposée à lever la séance à trois heures et demie : elle a été retenue par M. de Kerdrel qui, au nom de la dignité parlementaire, a réclaté avec raison et avec emphase la suite de l'ordre du jour.

Alors on a entrepris la discussion du projet de M. Dufourne sur la mise en culture des terrains communaux. Il est impossible de rendre compte de cette discussion : constamment dominée par les conversations particulières, elle n'est pas encore terminée.

COURCELLE-SENEUIL.

Séance du 6 janvier.

L'agitation est, comme samedi, fort grande dans l'Assemblée : groupes sur les bancs, conversations bruyantes et animées, curiosité inquiète dans les tribunes, qui sont fort remplies. On remarque qu'aucun des ministres n'assiste à la séance. Rien de certain, d'ailleurs, quant à la formation du futur cabinet.

Il est près de trois heures quand l'Assemblée reprend la 2^e délibération sur la proposition de M. Dufournel, relative à la mise en culture d'une partie des terrains communaux.

Après avoir adopté les trois premiers paragraphes de l'article 4, l'Assemblée rejette les quatre derniers. Par suite de ce rejet, le projet est renvoyé à la commission. L'ordre

du jour appelle alors la suite de la 2^e délibération du projet de loi relatif aux privilèges et hypothèques. La séance, au départ du courrier, se continuait sans incident.

Séance du 7 janvier.

La physionomie de l'Assemblée n'a rien de bien significatif aujourd'hui. M. Rouher a paru seul au banc des ministres, où l'appelait un devoir de convenance, pendant la discussion de la loi hypothécaire. On semble plus ennuyé qu'agité. M. Odilon-Barrot vient d'entrer (4 heures 1/2), cravaté de blanc, et les conjectures de voir un symptôme dans cette cravate. Avant la séance, nous avons rencontré MM. Montalembert et Molé, devant mélancoliquement sur le pont de la Concorde, et regardant couler l'eau. Vous n'apprendrez pas sans intérêt cette nouvelle de deux burgraves, dont l'un se recommande par son âge, et l'autre par sa piété.

Ed. ROBINET.

Intérieur.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

« M. Thiers n'est pas très-bien avec l'Élysée, dans ce moment il trouve que les choses vont mal, et il a fait donner des conseils qui ont été assez mal reçus.

» M. Thiers, aurait-on dit, devrait se contenter de faire de loin en loin un de ces beaux discours qu'il fait si bien; puis le discours prononcé, il devrait s'endormir pour se réveiller comme Epiménide. — Mais, prince objecta un lettré, Plutarque assure qu'Epiménide ne dormit pas moins de soixante ans. — Eh! bien, après, aura-t-on répondu ou serait le mal?

» M. Thiers sera-t-il bien flatté quand il apprendra qu'à l'Élysée on ne se gêne pas pour l'envoyer.... dormir. »

— *Le pouvoir en béquilles.* — On lit dans l'*Assemblée nationale* :

« Un singulier incident est venu égayer aujourd'hui la première partie de la séance de l'Assemblée : le banc des ministres était vide, un représentant qui boite et marche difficilement a pris place au banc des ministres, et s'est mis bravement à faire sa correspondance. Un grand nombre de ses collègues se sont approchés de lui pour le féliciter en riant.

» Quelques instants après, un autre représentant, qui boite encore plus que le premier, et qui se traîne avec beaucoup de peine à l'aide d'une béquille, est venu aussi prendre place à côté de son collègue. Cette circonstance due au hasard, mais qui semblait si bien caractériser la situation, a été remarquée de tous les points de la salle, et a donné lieu à toutes sortes de commentaires et de lazziis. »

— Nous lisons dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

On disait sous la monarchie : « Le roi est mort, vive le roi! — Sous la présidence de M. Bonaparte, les déceimbrisés prétendent aussi à l'immortalité. Voici le curieux échantillon de propagande affiché dans la journée d'hier sur les places de Strasbourg.

Nous reproduisons dans toute sa simplicité, le factum éngmatique des recruteurs du Dix-Décembre :

LE 10 DÉCEMBRE,

SOCIÉTÉ D'ASSISTANCE MUTUELLE.

Extrait des statuts.

Il se forme dans l'étendue du département du Bas-Rhin une association civile fondée sur les sentiments de fraternité qui unissent ses membres.

Elle a pour but l'union fraternelle de tous les hommes de bien, de se porter, d'après une direction intelligente, un mutuel secours.

Sa devise est : *Union c'est force, assistance c'est fraternité!*

Les premiers soixante souscripteurs inscrits au registre général d'inscription sont considérés comme membres fondateurs et en prennent le titre.

La cotisation fixe est de 50 centimes par mois, le sociétaire secouru à droit à 1 fr. par jour.

Le livret dont chaque membre doit être muni et contenant les statuts en allemand et en français, coûte 50 centimes, une fois payés.

On s'inscrit rue de l'Abreuvoir, 21, de huit heures du matin à quatre heures du soir.

On peut aussi s'inscrire pour des actions de 25 fr. au journal le *Pays*, à raison de 50 cent. par mois, avantageusement.

— On lit dans le *Démocrate du Rhin* :

Strasbourg. — On raconte des réceptions du nouvel an à la préfecture, diverses particularités assez singulières. Nous ne parlons pas du très-petit nombre d'officiers de la garde nationale qui s'est rendu dans les salons de M. West. Il s'agit de certaines recommandations tout à fait imméritées qu'aurait faites le préfet à des officiers de l'armée. Si nous sommes bien informé, et nous croyons l'être, ce fonctionnaire aurait prescrit aux officiers de s'accorder qu'aussi rarement que possible des permissions de dix heures à leurs soldats, afin d'éviter le contact de ceux-ci avec les citoyens de Strasbourg, sur les opinions démocratiques desquels M. West se serait exprimé avec une grande sévérité.

On ajoute que cette immixtion d'un fonctionnaire civil dans les affaires de service militaire aurait vivement indisposé les officiers, dont plusieurs auraient témoigné leur mécontentement d'une manière fort catégorique.

CH. MEYER.

— On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

Une arrestation mystérieuse a eu lieu lundi dernier à

Castelnau-d'Estreponds. Le bateau de poste avait, en passant, débarqué un ecclésiastique, lorsque des gendarmes amenés par la voiture de Bordeaux, et qui paraissaient le suivre à la piste, sont survenus et ont happé le personnage. Les habitants de Castelnau sont fort intrigués de cet événement dont il nous est impossible de leur donner la clef.

— Deux nouveaux organes démocratiques viennent d'être fondés dans le midi, l'un à Marseille, l'autre à Toulouse. Le premier a pour titre : *Le Travailleur et le Progrès social unis*, et sera rédigé par MM. Alfr d'Arimon, ex-rédacteur en chef du *Peuple* de Paris, Banet Rivet, Charles Expilly, Agénon, Isidore Collin et Bonnefoy; le second porte également le titre de *Travailleur*, journal hebdomadaire de la Haute-Garonne, de l'Ariège et du midi. Nous nous empressons de souhaiter la bienvenue à ces deux nouveaux confrères.

ALLEMAND.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Désastres sur désastres. — « Ce titre, que nous écrivons pour la troisième fois depuis huit jours, semble destiné à ne plus disparaître de nos colonnes. Aujourd'hui, ce n'est plus une seule, mais bien deux catastrophes que le télégraphe nous annonce simultanément :

» La première est encore survenue près de la Nouvelle-Orléans, vouée en ce moment à une véritable fatalité. Le steamer *South-América* est devenu la proie des flammes, près de Bayou-Sara, dans la soirée du 19 courant. Vingt minutes ont suffi pour le détruire avec tout ce qu'il contenait. Quant au nombre des victimes qu'a pu faire ce désastre, on n'a encore aucune donnée positive à cet égard. Il se trouva à bord environ deux cents passagers, dont cent hommes de troupes fédérales, et l'on suppose que trente à quarante ont pu périr, soit dans les flammes, soit dans le fleuve, où la terreur les avait portés à se précipiter.

» Avant-hier, c'était le tour du steamer *Fashion*, n° 2, dont la chaudière a éclaté sur le Monongahela, un peu au-dessus de Pittsburgh. Quatre personnes ont été tuées sur le coup; mais le nombre des blessés est très-considérable.

» Où donc cette série de malheurs s'arrêtera-t-elle? »

VARIÉTÉS.

Encore un miracle.

Les miracles se multiplient, chacun veut avoir le sien; après l'apparition d'une Sainte-Vierge, en robe d'argent brodée d'émeraudes et de rubis, aux petits bergers de La Salette, dans les montagnes du Dauphiné; après les clignements et tournements d'yeux officiellement constatés de la Madone de Rimini, voici qu'un nouveau prodige nous est révélé, cette fois avec la garantie du gouvernement, car le brevet, ainsi qu'on va le lire, est délivré par monseigneur l'archevêque d'Avignon, par un substitut, un juge d'instruction, un sous-préfet et deux médecins, sans compter messieurs les gendarmes, le rang qu'ils occupent dans notre prétendue République ne permettant pas qu'il y ait désormais de bonne fête sans eux.

Nous laissons parler le pieux et naïf journal le *Mercurie aptérin*, auquel nous devons cette précieuse nouvelle :

« Dieu vient de manifester sa miséricorde et sa puissance par l'un de ces événements qui marquent dans les annales du christianisme et qui portent avec eux tous les caractères d'authenticité capables d'ébranler les plus incrédules.

» Le prodige qui vient d'éclater près de nous, à Saint-Saturnin-les-Apt, d'une manière aussi imprévue que palpable, fait depuis dix jours le sujet de toutes les conversations.

» Sur un tableau d'une modeste chapelle rurale, tableau représentant le Christ descendu de la croix, l'on a vu déjà, à plusieurs reprises, sortir des plaies du côté, des pieds et des mains, des gouttes de sang en assez grande quantité pour que des mouchoirs en aient été imbibés. »

Viennent ensuite les affirmations, détails et garanties; le tout entremêlé, bien entendu, de longs gémissements sur l'irrédigibilité du siècle et de mauvais compliments pour les impies, les incrédules, qui pourraient ne pas croire sur parole le *Mercurie*, nom par parenthèse un peu païen pour la circonstance. C'est d'abord un M. Forest, ancien maire, non pas probablement de ceux récemment révoqués pour opinions avancées, qui rédige en ces termes une espèce de procès-verbal :

» Voici le fait, du moins quant à la substance. C'est un suintement de sang qui s'est établi d'une manière très-prononcée aux diverses plaies du Christ représenté étendu sur les genoux de la Sainte-Vierge, dans le tableau d'une descente de croix, fixé sur l'autel principal de la chapelle. L'on a vu, à plusieurs reprises et à des jours différents, des gouttes bien sensibles se former d'abord sur la plaie du côté droit du Sauveur, puis sur les mains et sur les pieds. Vendredi de la semaine passée, 15 du courant, de 8 à 9 heures du matin, six personnes, dignes de foi, ont vu très-distinctement, sur ladite plaie du côté, des gouttes en forme de larmes, que M. Clément, docteur en médecine, l'un des témoins appelés pour constater la réalité du fait, a recueillies avec le plus grand soin, dans un mouchoir blanc, opération qu'il a répétée quatre fois, les gouttes se succédant incontinent après chaque application du mouchoir, par suite de la non-interruption du suintement.

» Ce n'est pas tout : aujourd'hui, 16 du courant, jour de lundi, environ à la même heure que vendredi 15, le pro-

dige s'est renouvelé très-ostensiblement, non seulement sur la plaie du côté, mais aussi sur celles des pieds et des mains.

Tout jusque-à s'était passé en famille; mais l'appétit vient en mangeant. Si l'effet produit sur quelques bonnes âmes bien disposées peut s'étendre à de plus nombreux spectateurs, quel triomphe pour la bonne cause, et peut-être aussi quelle belle fortune pour la petite paroisse, qui va devenir célèbre à son tour quand La Salette et Rimini seront passés de mode! La répétition générale avait réussi, — pardon de l'irrévérencieuse comparaison, — on a risqué les chances d'une grande et publique représentation. Voici en quels termes notre auteur raconte le succès :

« Les rapports dressés sur cet événement par M. le docteur Clément, par M. le maire et M. le curé de Saint-Saturnin, par M. le sous-préfet d'Apt et le lieutenant de gendarmerie, étaient arrivés à Avignon à M. le préfet et à Mgr. l'archevêque; aussi n'avons-nous pas été surpris de voir arriver notre vertueux et digne prélat à Saint-Saturnin, où sa présence a été saluée avec le plus vif empressement. D'un autre côté, M. le sous-préfet d'Apt, dont l'intervention dans cette affaire a été si judicieuse et si convenable, M. le substitut du procureur de la République, M. Guillibert, juge d'instruction, M. le lieutenant de gendarmerie, plusieurs notabilités avignonnaises et autres autorités, un grand nombre de prêtres accourus d'Avignon, d'Apt, de Sault et des villages voisins se faisaient remarquer dans l'immense cortège qui s'est acheminé péniblement et par une pluie battante sur la colline du Calvaire, où se trouve la chapelle renfermant le précieux tableau. Là, et malgré les efforts de plusieurs brigades de gendarmerie, la foule s'est précipitée dans l'enceinte, trop étroite pour la contenir, et il en est résulté quelque confusion. Pourtant aucun désordre, aucune irrévérence ne sont venues tenir l'éclat de la scène imposante qui s'est déroulée sous les yeux des fidèles, dont le plus petit nombre avait pu pénétrer dans la chapelle. On évalue le concours de cette foule à plus de trois mille personnes.

» Déjà M. le sous-préfet s'y était rendu, et avait pu, en présence d'un petit nombre de personnes, examiner le tableau et recueillir de ses mains une notable quantité de sang, lorsque Mgr., suivi du clergé et des principales autorités, a pris place dans le sanctuaire. Quelques moments après, un linge a été remis au prélat qui, en l'appliquant sur le tableau, a obtenu de larges gouttes de sang, dont l'effusion avait eu lieu entre le moment où M. le sous-préfet avait, de son côté, pris des empreintes semblables. Ce linge a été montré aux assistants et aussitôt des chants sacrés sont venus traduire leur saisissement et leur profonde admiration.

» C'est au milieu de ces sentiments que M. le sous-préfet s'est écrié d'une voix forte : « Le prodige s'est renouvelé aujourd'hui, j'ai pris moi-même ce témoignage (en montrant de nombreux traces de sang), et vous pouvez

vous en fier à mon affirmation. J'ai vu très-distinctement le sang suinter et les gouttes grossir, et je l'ai étanché moi-même en présence de M. le docteur Camille Bernard et de M. le docteur Clément. »

Dans quel temps se figure-t-on vivre pour croire à l'influence de pareilles scènes sur l'esprit des populations? Ceux-là seraient dans une étrange erreur, qui, de bonne foi et abstraction faite de tout intérêt particulier, penseraient servir la religion par de pareilles jongleries. Votre expédition de Rome, vos lois du dimanche lui font déjà assez de mal; si vous l'aimez, épargnez-lui le ridicule de vos miracles.

L. LEGAULT.

BULLETIN COMMERCIAL.

REMIREMONT, le 7 janvier.

Froment.....	42	99	l'hectolitre.
Seigle.....	40	»	—
Sarrasin.....	6	85	—
Avoine.....	5	20	—
Haricots.....	45	»	—
Pois.....	42	»	—
Pommes de terre..	2	75	—
Farine de froment..	27	»	les 100 kilog.
Pain blanc.....	»	25	le kilogramme.
Pain bis.....	»	20	—
Foin.....	5	»	le quintal métrique.
Paille.....	5	»	—
Chandelles.....	180	»	—
Huile à brûler... .	170	»	—
Riz.....	»	»	—
Bois.....	6	»	le stère.
Chêne.....	6	»	—
Hêtre.....	8	»	—
Vin.....	5	50	le décalitre.

Cotons, filés, calicots.

Les marchés américains ne se sont pas laissés grandement émuvoir par les craintes de guerre qu'ils ont reçues de l'Allemagne. L'effet produit a fait descendre à New-York le middling à 12 3/4 à 12 c.; à la Nouvelle-Orléans à 12 3/8 à 12 5/4 c., à mobile à 12 c.

Sept nouveaux navires chargeaient pour le Havre. L'opinion générale est que, pendant quelque temps, il n'y aura pas grandes fluctuations sur les prix; le parti le plus sage, pour les filateurs, est de s'approvisionner de mois en mois en profitant de la supériorité des classements actuels. La cote officielle du marché régulateur d'Alsace n'offre pas de notables changements sur celle de la semaine dernière. Les filés s'y sont raisonnés. La chaîne, 27/29 de 5 f. 85 à 5 95 le k. Le trame, 56/58 5 90 4 ».

Les calicots sont par continuation assez délaissés de 44 c. 4/2 à 46 c. pour les 68 à 72 portées 2° qualité pour l'impression. On a de l'espoir pour le courant de ce mois, mais l'espoir ne fait pas vivre, et depuis longtemps déjà le soleil ne se lève pas radieux sur les établissements de tissage.

Rupt, le 6 janvier 1884.

NEUFCHATEAU, 4 janvier.

» hect. Blé vieux.....	»	»	l'hectolitre.
574 — id nouveau.....	41	05	—
75 — Orge.....	5	64	—
74 — Avoine.....	4	76	—

NANCY, 4 janvier.

Blé 1 ^{re} qualité.....	42	85	l'hectolitre.
Id. 2 ^e qualité.....	42	40	—
Id. 3 ^e qualité.....	40	51	—
Orge (moyen).....	7	50	—
Avoine.....	5	55	—
Foin.....	5	»	le quintal métrique.
Paille.....	2	96	—
Bois de chauffage, 1 ^{re} quat.	11	85	le stère.

STRASBOURG, 5 janvier.

Froment.....	45	—	44	74	46	—	l'hect.
Seigle.....	—	—	—	—	—	—	—
Orge.....	—	—	—	—	—	—	—
Avoine.....	—	—	—	—	—	—	—
Pois.....	45	—	45	25	45	50	—
Haricots blancs.....	—	—	—	—	—	—	—
Fèves.....	40	75	41	25	44	75	—
Blé de Turquie.....	40	50	41	55	42	50	—
Pommes de terre.....	5	50	5	60	5	75	—
Oufs, 7 pour 40 c.	—	—	—	—	—	—	—
Les 50 kilogrammes.	—	—	—	—	—	—	—
Beurre.....	65	—	70	—	75	—	—
Foin.....	5	—	5	40	5	60	—
Paille.....	4	80	2	90	2	50	—

BOURSE DE PARIS.	6 janvier.	7 janvier.	8 janvier.
5 p. 0/0 comptant..	56 25	56 75	56 85
5 p. 0/0 comptant..	94 15	94 75	94 75

Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.

ANNONCES.



Exposition de 1849.

MENTION HONORABLE.

M. PAUL SIMON, médecin-dentiste de la Faculté de médecine de Paris, fait savoir qu'il est le seul qui ait reçu une mention honorable à l'Exposition de 1849, pour la perfection qu'il a apportée dans l'exécution de ses nouveaux *dentiers-masticateurs*; aussi, il a été reconnu qu'avec ses nouvelles pièces, il n'y avait aucune souffrance à redouter, que l'imitation de la nature, la prononciation et la mastication étaient parfaites. On peut les voir présentement à Paris, au passage Jouffroy, 44, et au Jardin Turck, en face la demeure de l'auteur, Boulevard du Temple, 56. Ne pas se tromper de numéro.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

PAR AN
36 fr.

LA REPUBLIQUE

PAR AN
36 fr.

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE SOCIALISTE.

Rédacteur en chef : Eugène BARESTE. — Collaborateurs politiques : Pierre LEROUX, LAURENT (de l'Ardèche), JOIGNEAUX, MALARDIER, LAYERGNE, AGRICOL PERDIGUIER, PELLETIER, FRANCISQUE BOUVET, SCHOELCHER, représentants du peuple; Adolphe GUÉROULT, Couffelle SENEUL, CAYLA, Edouard HERVÉ, Félix TOURNIEUX, Jules LECHÉVALIER, LEFLOCH, A. COLLIN, Victor MERCIER, A. CORNU, Jean MACÉ. — Collaborateurs littéraires : A. LECLERC, Marie AYCARD, Jules DUCAMP, officier de marine, M^{me} Clémence ROBERT, Amédée GOUET, etc. etc.

La *REPUBLIQUE*, journal politique et littéraire, fondé le 24 février 1848, publie deux éditions :

La première paraît tous les jours et contient, chaque dimanche un supplément double de 4 pages. — Le prix de l'abonnement est de 3 fr. pour un mois; 9 fr. pour trois mois; 18 fr. pour six mois; 36 fr. pour l'année.

La deuxième édition paraît trois fois par semaine, les lundi, mercredi, vendredi. — Le prix de l'abonnement est de 4 fr. 50 c. pour trois mois; 9 fr. pour six mois; 18 fr. pour l'année.

Les deux éditions publient chaque jour un intéressant feuilleton.

LES ABONNÉS NOUVEAUX qui s'inscriront pour trois mois recevront gratuitement tout ce qui aura paru du feuilleton en cours de publication, intitulé : *LA TERREUR BLANCHE*. Ceux qui souscriront pour six mois pourront faire prendre dans nos bureaux, *PEUPLES ET ROIS*, histoire de la Révolution hongroise et romaine, rédigé par Clémence ROBERT, sur les notes fournies par les proscrits, formant la matière de 6 volumes in-8°.

On s'abonne à Paris, rue Coq-Héron, 5, et à tous les bureaux de Postes et de Messageries.

40 FRANCS PAR AN.

LE VOTE UNIVERSEL

10 FR. PAR TRIMESTRE.

3 fr. 55 c. par mois.

Les premiers 4,000 souscripteurs qui s'abonneront pour six mois au *VOTE UNIVERSEL*, recevront en prime deux beaux volumes in-8° de 400 pages chacun,

12 cent. le numéro.

Parait depuis le 14 nov. 1850.

Parait depuis le 14 nov. 1850.

DE LA DÉCADENCE DE L'ANGLETERRE, PAR LEDRU-ROLLIN.

DIRECTEUR-GÉRANT : JACQUES BRIVES, REPRÉSENTANT DU PEUPLE :

Comité-Directeur de rédaction : les citoyens SAVOYE, BERTHOLON, Représentants du Peuple, Ch. LESSEPS.
Le Conseil de surveillance de l'Administration et de la Rédaction sera incessamment nommé par l'Assemblée générale des Actionnaires.

Le Journal publiera les noms des membres élus.

Parmi ses souscripteurs-fondateurs, le *Vote Universel* compte quatre-vingt-neuf Représentants du Peuple, entr'autres les citoyens EUGÈNE SUE, CRÉMIEUX, TH. BAC, SCHOELCHER, CARNOT, PASCAL DUPRAT, QUINET, MATHIEU (de la Drôme), CARLOS FOREL, GUILGOT, etc., etc.

AVIS AUX ANCIENS ABONNÉS DE LA RÉFORME. — Quoique l'Administration du *Vote Universel* reste étrangère à l'ancienne Société de la Réforme, dont elle a acquis la propriété, elle a l'honneur de prévenir les souscripteurs de cette feuille, dont l'abonnement n'était pas expiré au moment de la suspension, et qui renouvelleront leur abonnement avant le 1^{er} décembre, que le *Vote Universel* leur sera servi gratuitement pendant un mois.

On s'abonne rue Jean-Jacques Rousseau, 5, anciens bureaux de la Réforme; à Remiremont, au bureau du Peuple vosgien.

LA VOIE DU PROSCRIT

Organe de la République universelle,
JOURNAL HEBDOMADAIRE, PARAISSANT TOUS
LES DIMANCHES.

PRIN IP AUX RÉDACTEURS :
LEDRU-ROLLIN, — MAZZINI, — DARASZ, — RUGE,
— WORCELL, — BERJEAU, — DELESCLUZE, —
ÉTIENNE ARAGO, — RIBEYROLLE, — DUPONT,
ETC., ETC.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Un an, 12 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.
Un numéro, 25 centimes.
A Paris, rue Montmartre, 164.
A Saint-Amand (Nord), chez le citoyen
C. CHOTTEAU, rue de Tournai.
A Remiremont, au bureau du Peuple
vosgien.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougin.